

La CGC CMA vous informe !

Statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

De quoi parle-t-il ? – A quel endroit ?

LIVRET I - L'essentiel

Date d'édition le 10 avril 2024

Dernière version : CPN52 du 11 janvier 2024 (JORF du 26 janvier 2024)



« **Le statut ?** Trop peu pour moi.... Près de 300 pages ! 12 chapitres ! 79 articles ! 28 annexes !

Quand j'ai besoin d'une information, **Galère !!!**

Avec la **version papier**, inutile d'en parler. Pas bon pour la planète. Beaucoup trop long de rechercher. Uniquement pour ceux qui ont gardé des habitudes d'un autre temps.

La **version numérique** a une **table des matières dynamique**. Ça c'est bien ! Je clique sur un chapitre ou sur une annexe que j'ai choisi(e) et j'arrive directement au début du chapitre ou de l'annexe. Mais ensuite, il faut chercher, faire défiler le texte. Avec un peu de chance, je trouve. Sinon, retour à la case départ ! Stop ! **Je n'en peux plus !**

La version numérique a un **moteur de recherche**. Ça c'est moderne ! Je tape « Ctrl + F » et saisis le mot ou la référence du chapitre ou de l'annexe qui m'intéresse.

Mais... Et d'une, je dois avoir bien compris comment saisir. Comme je ne regarde pas tous les jours le statut, à chaque fois, rien que ça, ça m'énerve ! Et de deux, le plus souvent, après, je navigue... Je navigue, puis... **J'abandonne !**

Ah oui ! Bien sûr ! je suis censé(e) connaître mes droits et mes obligations.

Alors... Dans le meilleur des cas, je m'en remets à un collègue, je sollicite représentants du personnel, délégués syndicaux, interlocuteurs RH. Après tout, ils sont là pour ça !

MAIS... Dans le pire des cas, je travaille et je discute, sans savoir. ET ça, **ça n'est pas terrible !** »



BESOIN D'INFORMATION ?

NOS ÉQUIPES
VOUS ACCOMPAGNENT !



CGC+CMA

Partageons un avenir commun

A la CGC CMA, on a réfléchi à ce qui pourrait vous aider et au bout du bout,

**On a choisi de se mettre en situation :
« j'ai besoin de quoi si... ? »**

LIVRET I - L'essentiel : « ...Si je veux savoir ce que je peux trouver dans le statut. Chapitre par chapitre. Article par article. J'ai aussitôt ma réponse »

LIVRET II - De A à Z - A CONSULTER PRIORAIREMENT EN LIGNE : « ...Si je cherche un point précis, son article, la page du statut que je dois consulter. Grâce aux liens hypertextes, j'ai aussitôt ma réponse. »

On a testé ces deux documents, avant de vous les communiquer.

A vous de jouer désormais ! Hé oui ! Vous avez bien lu !!!

A vous de **jouer**.

[Section syndicale Nouvelle-Aquitaine
syndicat-cgccma@cma-nouvelleaquitaine.fr](mailto:syndicat-cgccma@cma-nouvelleaquitaine.fr)

07 88 73 62 00



1. L'essentiel du statut du personnel

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

- A qui s'applique le statut ? [art. 1.1](#)
- Interprétations, demandes d'avis ou de précisions [art. 1.2](#)
- Conditions d'engagement des agents sous CDD [art. 2-I](#)
- Recrutement en CDI [art. 2-II](#)
- Grille des emplois, emplois contractuels de plus de 18 mois, fiches de poste [art. 3](#)
- Astreintes (neutralité, discrétion professionnelle) et obligations des agents [art. 4](#)
- Droit syndical, droit de grève [art. 5](#)
- Notifications de l'employeur prévues par le statut, modalités pratiques [art. 6](#)

CHAPITRE II – NOMINATION ET TITULARISATION

- Nomination emploi permanent [art. 7](#)
- Classification des emplois, catégories, grille des critères classants [art. 8-I](#)
- Progression de carrière, classes, échelons, échelle indiciaire [art. 8-II](#)
- Indice de recrutement [art. 8-III](#)
- Emplois spécifiques [art. 8-IV](#)
- Grille nationale des emplois repères, actualisation [art. 8-V](#)
- Nomination à un emploi permanent, prise de fonction [art. 9 - alinéas 1 à 4](#)
- Durée des service, changement d'établissement [art. 9 - alinéa 5](#)
- Secrétaire général [art. 10-I](#)
- Secrétaire général adjoint [art. 10-II](#)
- Stage probatoire [art. 11-I](#)
- Rémunération, entrée en fonction [art. 11-II](#)
- Agents stagiaires [art. 11- III et IV](#)
- Démission [art. 12-I](#)
- Licenciement, période de stage [art. 12-II](#)
- Titularisation [art. 13](#)
- Titularisation, agents contractuels [art. 14 - alinéa 1](#)
- Période de stage prolongé, durée du stage et avancement [art. 14 - alinéa 2](#)



CHAPITRE III – NOTATION ET AVANCEMENT

- Dossier de l'agent art. 15
- Entretien professionnel art. 16
- Avancement au grand choix, au choix, à la durée de présence dans l'échelon art. 17 - alinéas 1 à 4
- Entretien de carrière, échelon maximal atteint art. 17 – alinéa 5
- Classe 2, classe 3 (établissement), avancement à la classe 2, à la classe 3 (agent) art. 18
- Nomination au choix à un autre emploi art. 19
- Publicité, poste créé ou vacant (établissement / réseau) art. 20-I
- Avis vacance, poste Secrétaire général art. 20-II
- Publicité vacance, poste Secrétaire général adjoint art. 20-III

CHAPITRE IV – REMUNERATION DES AGENTS

- Rémunération, traitement brut art. 21 – alinéas 1 et 2
- Traitement de base et indemnités visées aux articles 22 et 23 du statut, pondération montant du traitement, si emploi à temps partiel art. 21 – alinéa 3
- Valeur du point art. 22 - alinéas 1 et 2
- Rémunération au moins égale à la valeur du SMIC art. 22 - alinéas 3 à 5
- Indemnité compensatrice art. 22bis
- Réunion annuelle CPN56, négociations (rémunération / avantages sociaux) art. 22ter
- Indemnité de remplacement art. 23
- Indemnité de mission art. 23bis
- 13^{ème} mois, fractionnement art. 24
- Indemnité compensatrice (article 22bis) et 13^{ème} mois art. 24 - alinéa 3
- Prime de résultat art. 25-I
- Prime conditionnée à l'atteinte d'objectifs chiffrés art. 25-II
- Information CPL, confidentialité art. 25-III
- Mission encaissement / décaissement, prime forfaitaire art. 25-IV
- Indemnité garantie individuelle du pouvoir d'achat art. 25-V



CHAPITRE V – CONDITIONS D'EXERCICE DES FONCTIONS (DEBUT)

- Durée du travail art. 26 – alinéa 1
- Fonctions avec déplacements, évaluation forfaitaire (indemnités, congés) art. 26 – alinéa 2
- Télétravail art. 26bis
- Déplacements, indemnisation des frais de mission art. 27 – alinéa 1
- Utilisation du véhicule personnel, besoins du service art. 27 – alinéa 2
- Congés payés art. 28 – alinéa 1
- Jours ouvrés supplémentaires de congé art. 28, alinéa 2
- Jour ouvré supplémentaire, ancienneté art. 28, alinéa 3
- Périodes d'arrêt et temps de travail (maladie / accident du travail / maternité paternité / adoption) art. 28, alinéa 4
- Arrêt maladie et droits à congés payés art. 28, alinéa 4
- Agents moins de 18 ans, congé annuel, traitement art. 28, alinéa 5
- Durée pris en une seule fois, fractionnement du congé art. 28, alinéa 6
- Période du congé principal art. 28, alinéa 7
- Compte épargne temps art. 28, alinéa 8
- Arrêt maladie, congé de maternité, congés acquis et reprise du travail art. 28, alinéa 9
- Modalités de prise de congés art. 28, alinéa 10
 - Journée de solidarité art. 28 - alinéa 11
 - Jour de repos au bénéfice d'un autre agent art. 28 - alinéa 12
- Autorisations spéciales d'absence
 1. RP CPL / CPN et activités réseau art. 29-1
 2. Fonctions électives art. 29-2
 3. Mandat public électif art. 29-3
 4. Sessions de perfectionnement dans l'emploi art. 29-4
 5. Délégués syndicaux art. 29-5
 6. Avec traitement art. 30-1
 7. Sans traitement art. 30-2
 8. Raisons d'ordre familial ou personnel, avec maintien rémunération et droits à congé annuel (mariage, naissance, adoption, décès) art. 31-1



CHAPITRE V – CONDITIONS D'EXERCICE DES FONCTIONS (FIN)

- Congé de solidarité familiale art. 31-II
- Congé proche aidant art. 31-III
- Autorisation spéciale d'absence
 1. Enfant malade de moins de douze ans art. 31-IV
 2. Enfant jour de la rentrée scolaire art. 31-V
 3. Séances préparatoires à l'accouchement art. 31-VI
- Congé de présence parentale art. 31-VII
- Obligation de service national actif art. 32
- Position de détachement ou de mise à disposition partielle ou totale art. 33
- Mise en disponibilité art. 34
- Congé sans solde, hors congé parental ou fonctions électives ou celles prévues à l'article 29 art. 35

CHAPITRE VI – CESSATION DES FONCTIONS (DEBUT)

- Cessation définitive des fonctions art. 36
- Droits à la retraite art. 37-I – alinéa 1
- Retraite progressive art. 37-I - alinéa 2
- Indemnité de fin de carrière professionnelle art. 37-II
- Prise en charge des cotisations aux fins de retraite complémentaire art. 37-III
- Cessation progressive d'activité art. 38
- Démission art. 39 - alinéas 1 et 2
- Acceptation ou refus de la démission art. 39 - alinéa 3
- Rupture conventionnelle art. 39bis-I
- Evaluation du dispositif, ONE, bilan social art. 39bis-II
- Fin des fonctions, documents à remettre par l'employeur art. 39bis-III
- Licenciement art. 40
- Insuffisance professionnelle art. 41



CHAPITRE VI – CESSATION DES FONCTIONS (FIN)

- Suppression d'un emploi, mutation de reclassement, licenciement art. 42-I
- Commission paritaire de cessation des fonctions, refus de reclassement art. 42-II
- Abandon de poste art. 42-III
- Absence de demande de réintégration à l'issue de la période maximale de disponibilité dans les délais prévus à l'article 34, cas de force majeure art. 42-IV
- Commission paritaire de cessation des fonctions art. 43
- Indemnité de licenciement art. 44-I
- Indemnité de licenciement pour suppression de l'emploi art. 44-I, 1)
- Indemnité de licenciement pour suppression de l'établissement art. 44-I, 2)
- Indemnité de licenciement pour inaptitude physique art. 44-I, 3)
- Indemnité de licenciement pour insuffisance professionnelle art. 44-I, 4)
- Indemnité légale de licenciement prévue par le code du travail art. 44-I, 5)
- Indemnité de licenciement non versée si... art. 44-II
- Ancienneté prise en compte si précédent licenciement art. 44-III
- Fonds de sécurisation des parcours professionnels, fonds de période de professionnalisation art. 44-IV
- Licenciement, Secrétaire général art. 45

Pour accéder au statut du personnel, cliquez sur [le lien suivant](#)

Une question à poser ? Une information à connaître ?

syndicat-cgccma@cma-nouvelleaquitaine.fr - 07 88 73 62 00



CHAPITRE VII – QUESTIONS SOCIALES ET MEDICALES

- Régime de prévoyance collective [art. 46](#)
- Couverture en complémentaire santé collective et obligatoire [art. 46bis](#)
- Médecine du travail [art. 47](#)
- Maladie, accident [art. 48-I](#)
- Affection longue durée [art. 48-II](#)
- Conséquences de l'inaptitude physique [art. 48-III](#)
- Premier jour du congé de maladie, salaire [art. 48bis](#)
- Accident du travail, maladie professionnelle [art. 49](#)
- Congé de maternité, d'adoption et d'assistance médicale à la procréation [art. 50](#)
- Congé parental d'éducation, période de trois ans qui suit l'expiration du congé de maternité ou d'adoption d'un enfant de moins de trois ans [art. 51-I](#)
- Congé parental d'éducation, décès de l'enfant ou de diminution importante des ressources du ménage [art. 51-II](#)
- Reprise précédent emploi ou emploi similaire [art. 51-III](#)
- Congé parental d'éducation, activité professionnelle, avancement d'échelon [art. 51-IV](#)
- Indemnité journalière visée aux articles précédents [art. 52](#)

CHAPITRE VIII – COMMISSIONS PARITAIRES

- Commission paritaire locale (CPL) [art. 53-I](#)
- Formation CHSCT de la CPL [art. 53-II](#)
- Commission ad hoc auprès du CHSCT [art. 53-III](#)
- CPL en formation ordinaire [art. 54-I](#)
- CPL en CHSCT [art. 54-II](#)
- Document unique, CPL en CHSCT [art. 54bis](#)
- CPL, organisation, fonctionnement, autorisation d'absence, rétablissement de la parité [art. 55](#)
- CPL et CHCT, réunions à distance [art. 55bis](#)
- Commission paritaire nationale 56 (CPN 56) [art. 56 à 59](#)
- Observatoire national des emplois auprès de CMA France [art. 60](#)



CHAPITRE IX – DISCIPLINE

- Sanctions disciplinaires, définition, liste des sanctions par degré, sanctions applicables aux agents contractuels art. 61
- Sanctions disciplinaires, modalités pratiques art. 62 à 64
- Conseil de discipline du réseau des CMA, objet, composition, modalités pratiques art. 65 à 66
- Décision du Président de l'établissement art. 67
- Faute grave commise par l'agent art. 68

CHAPITRE X – DISPOSITIONS SPECIALES A CERTAINS EMPLOIS

- Agent à temps plein, enseignement dans un autre établissement art. 70 - alinéa 1
- Congé des professeurs, par dérogation à l'article 28 art. 70 - alinéas 2 et 3
- Date d'effet de la démission ou du départ à la retraite à taux plein du professeur art. 70 - alinéa 3
- Droit à congés payés, professeurs en arrêt-maladie art. 70 - alinéa 4
- Avis du service pédagogique, dossier individuel art. 71
- Dispositions relatives au temps de travail des professeurs art. 72

CHAPITRE XI – DE LA FORMATION CONTINUE DES AGENTS

- Principe général, financement plan de développement des compétences art. 73-1
Article abrogé, art. 74

CHAPITRE XII – DISPOSITIONS DIVERSES

- Application statut, personnel de la CMA Alsace art. 75
- Projet de modification du statut du personnel administratif art. 76
- Comité des œuvres sociales art. 77
- Modalités d'entrée en vigueur art. 78
- Catégorie employé, échelles indiciaires du niveau 1 art. 79, alinéa 1
- Indices inférieurs à 300 points, reclassement art. 79, alinéa 2
- Révisions d'indices, cf. point IV, décision CPN 52, 24/10/2022 art. 79, alinéa 3



A RETENIR PARMIS LES ANNEXES

1. Grille des emplois, Annexe I
2. Echelles indiciaires, Annexe II
3. Temps partiel, Annexe III
4. Aménagement RTT, Annexe X
5. Entretien professionnel, Annexe XI
6. Agents sous contrat, Annexe XIV
7. Télétravail, Annexe XXVII
8. Compte épargne temps Annexe XXIV
9. GIPA, Annexe XXV
10. Rupture conventionnelle, Annexe XXVIII

INFORMATIONS PRATIQUES

Utilisation du MOTEUR DE RECHERCHE dans la version numérique du statut

- Pour accéder à un chapitre : je tape « chapitre » + le nombre en chiffre romain et en minuscule. Par ex. : « chapitre i » pour accéder au chapitre I
 - Pour accéder à un article : je tape « art » ou « article » + le nombre JAMAIS DE MAJUSCULES. Par ex. : « art 45 », pour accéder à l'article 45
- 👉 ATTENTION LES ANNEXES ONT AUSSI DES ARTICLES...
- Pour accéder à une annexe : je tape « annexe » + le nombre en chiffre romain et en minuscule. Par ex. : « annexe iii » pour accéder à l'annexe III

Lorsque je tape un MOT dans le moteur de recherche de la version numérique du statut, le moteur balaye tous les emplacements du mot, de la première à la dernière page du statut

« ALINEA » c'est quoi ? Terme juridique pour « PARAGRAPHE »

- Pourquoi utiliser ce mot réservé aux spécialistes ? Il prend moins de place dans le livret... 😊

Une question à poser ? Une information à connaître ?

syndicat-cgccma@cma-nouvelleaquitaine.fr - 07 88 73 62 00